

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA SANTÉ

Arrêté du 8 décembre 2010 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

NOR : ETSP1031021A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5322-1 à R. 5322-9 ;
Vu l'arrêté du 4 septembre 2008 portant nomination au conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé ;
Vu la lettre du directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés en date du 28 octobre 2010,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé au titre du *b* du 2^o de l'article R. 5322-1 du code de la santé publique : M. Jean-Pierre Robelet, représentant le directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, en remplacement de Mme Monique Weber.

Article 2

Le mandat de la personne nommée par le présent arrêté expire le 2 octobre 2011.

Article 3

Le directeur général de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 8 décembre 2010.

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale adjointe de la santé,
S. DELAPORTE